



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100 UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2508 447

Le 30 septembre 2025

OBJET : Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) concernant divers rapports d'évènements

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 25 août 2025 et dans laquelle vous souhaitez obtenir tous les rapports d'évènements ainsi que tout document connexe rédigé par la Sûreté du Québec en lien avec tout appel ou incident survenu sur ou à proximité de la rue Ayotte, à Val-d'Or et ce, pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} août 2025.

Après analyse de votre demande, nous vous informons que notre système ne peut pas répertorier les documents visés survenus à l'emplacement géographique suivant : « sur ou à proximité de la rue Ayotte, à Val-d'Or ». Pour obtenir ces documents concernant les incidents ayant eu lieu dans ce secteur géographique sans disposer des numéros civiques associés à chaque rapport d'évènement, un exercice de comparaison de renseignements et de compilation au sens de l'article 15 de la *Loi sur l'accès* serait nécessaire. Or, aucun ministère ou organisme n'a l'obligation de faire un tel exercice afin de répondre à une demande d'accès à l'information.

Par conséquent, notre système ne nous permet pas de cibler les documents visés par votre demande. Nous n'avons donc aucun document à vous communiquer (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Advenant que les documents visés aient pu être répertoriés, ceux-ci sont de nature confidentielle et ne peuvent pas être rendus accessibles, puisqu'ils sont composés intrinsèquement de renseignements personnels concernant des tiers et que les articles 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès* nous obligent à protéger. Ces renseignements personnels et confidentiels ne peuvent être communiqués sans le consentement des personnes concernées par ces évènements.

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter le soussigné en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi mentionnés ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Zaki M. Grigahcine

Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels